



*XXXIV<sup>e</sup> SESSION*  
*Québec, 4 au 7 juillet 2008*

---

**DOCUMENT N° 15**

\* \* \*

**Commission des affaires parlementaires**

**RAPPORT**

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

**Mme Martine BONDO**  
(Gabon)

Rapporteure

sur

*Le Parlement francophone des jeunes  
et les parlements nationaux des jeunes*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le bilan de la 4<sup>ème</sup> session du Parlement francophone des jeunes, qui s'est tenue au mois de juillet 2007 à Libreville.

Je vais tout d'abord rappeler brièvement la genèse de ce programme.

Comme vous le savez, l'idée de création d'un Parlement francophone des jeunes a été entérinée par la Session plénière de l'APF d'Ottawa, et cette proposition a été intégrée comme programme de coopération interparlementaire dans l'Avis que l'APF a présenté lors du Sommet de Moncton en septembre 1999, dont le thème central était la jeunesse.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les trois premières sessions du Parlement francophone des jeunes se sont tenues à Québec en juillet 2001, à Niamey en juillet 2003 et à Bruxelles en juillet 2005. Notre Assemblée a décidé de confier à la section du Gabon le soin d'accueillir, simultanément à la XXXIII<sup>ème</sup> Session de l'APF, la quatrième édition de cette manifestation.

Je vous rappelle que les trois premières éditions du Parlement francophone des jeunes ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI<sup>ème</sup> siècle » adoptée à Québec, en juillet 2001, de la « Déclaration du Parlement des jeunes sur le Développement » adoptée à Niamey, en juillet 2003 et du Livre Blanc adopté à Bruxelles en juillet 2005. Ces trois textes ont été présentés aux Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage à Beyrouth en 2002, à Ouagadougou en 2004 et à Bucarest en 2006.

Je vous livre ci-après le bilan de cette 4<sup>ème</sup> édition du Parlement francophone des jeunes, organisée en très étroite collaboration avec la section gabonaise de l'APF. Je profite également de l'occasion qui m'est offerte, pour vous proposer de nous pencher dès à présent, sur le thème de réflexion que nous présenterons aux jeunes participants du prochain Parlement francophone des jeunes, qui aura lieu en 2009.

J'évoquerai également dans mon rapport, le programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes. Comme vous le savez ce programme a été mis en œuvre au courant du biennum 2003-2004. Le programme d'appui aux Parlements nationaux des jeunes poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de Jeunes au sein des sections membres de notre Assemblée, et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Les Parlements du Niger, du Mali, du Gabon et du Burkina Faso ont été les premiers bénéficiaires de ce programme de coopération parlementaire. Le Bureau de Nouméa avait retenu pour le biennum 2006-2007 comme bénéficiaires du programme les parlements du Cameroun, du Congo, de Madagascar et du Sénégal. Compte tenu des difficultés financières du programme Parlement francophone des jeunes qui a subi une forte diminution, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets en cours de finalisation a été reportée pour l'année 2008. Le Bureau de l'APF qui s'est tenu à Bujumbura en février dernier a décidé d'apporter pour le biennum 2008-2009, son soutien au Parlement de Mauritanie.

## **La Quatrième Session du Parlement francophone des jeunes (Libreville 2007)**

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue une des actions spécifiques en direction des jeunes dans le cadre de la mission B « *Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme* » dans laquelle notre Assemblée joue un rôle essentiel dans le domaine de la coopération et la diplomatie parlementaire. Ce programme de coopération interparlementaire est financé jusqu'à présent par l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton autour du thème de la jeunesse et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'OIF à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Les trois premières éditions du Parlement francophone des jeunes se sont tenues à Québec en 2001 à Niamey en 2003 et à Bruxelles en 2005. Notre Assemblée avait décidé de confier à la Section gabonaise de l'APF, le soin d'accueillir, simultanément à la XXXIII<sup>e</sup> Session de l'APF, la quatrième session de ce jeune parlement.

### **1) LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU PFJ**

L'organisation des travaux du Parlement francophone des jeunes a été arrêtée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le Parlement du Gabon et le Secrétariat général de l'APF, en prenant en compte les expériences des précédentes sessions du Parlement francophone des jeunes tenues à Québec, Niamey et Bruxelles.

Le Parlement francophone des jeunes a fonctionné à la manière d'un véritable parlement. Son objectif a été l'adoption de quatre textes portant sur des sujets d'actualités intéressant la jeunesse francophone et qui ont été ensuite présentés à l'Assemblée plénière de l'APF et dont les jeunes ont souhaité qu'ils soient présentés au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui aura lieu à Québec (Québec) en 2008.

## **a) Séance inaugurale**

La séance inaugurale a eu lieu au Sénat du Gabon au Palais Omar Bongo Ondimba, en présence de M. Bernard Patry, Président de l'APF, de M. Guy Nzouba Ndama, Président de l'Assemblée nationale du Gabon, premier Vice-président de l'APF, de M. Monsieur René Radembino Coniquet, Président du Sénat et de Mme Bintou Djibo, représentante du PNUD au Gabon. Un message du Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, fut délivré à cette occasion aux jeunes membres de la quatrième session du PFJ. Outre la présence de plusieurs Présidents d'Assemblées et de parlementaires membres de notre institution étaient également présents à cette cérémonie, les autorités gabonaises et les membres du corps diplomatique accrédités à Libreville.

Lors de cette cérémonie inaugurale un groupe théâtral composé de jeunes artistes gabonais a souhaité de manière conviviale la bienvenue aux participants au nom de la jeunesse gabonaise.

## **b) Débat général et travaux des commissions**

Immédiatement après la séance inaugurale, le débat général fut ouvert. Présidé par Monsieur Martin Fidèle Magnaga, sénateur, ce débat s'est tenu dans l'hémicycle du Sénat.

Y sont intervenus plusieurs orateurs (Parlementaires et Experts) choisis par le comité d'organisation, montrant ainsi la volonté des organisateurs d'associer les parlementaires gabonais aux travaux du PFJ.

Chaque intervenant a introduit les thèmes des commissions. Les thèmes des textes examinés, choisis avec le concours des Présidents de commission de l'APF étaient :

- *Les jeunes et la prévention des conflits* (Commission politique)
- *Jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH/sida* (Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles)
- *Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés – réfugiés, clandestins...).* *Quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone* (Commission de la coopération et du développement)
- Enfin, *L'inscription des jeunes sur les listes électorales* (Commission des affaires parlementaires)

Les quatre commissions du Parlement francophone des jeunes se sont ensuite réunies dans les salles du Sénat gabonais.

Elles ont élu parmi les participants un Président, un Vice-président et un rapporteur qui ont permis de constituer son bureau. Elles furent assistées dans leurs travaux par un parlementaire, un expert et un fonctionnaire du Parlement Gabonais ainsi que par le Chargé de mission responsable du Parlement francophone des jeunes auprès du Secrétariat général de l'APF. La participation des parlementaires gabonais aux travaux des commissions a démontré comme ce fut le cas à Bruxelles l'intérêt du monde politique francophone à sa jeunesse. En effet lors de ces travaux M. Martin Magnaga, Sénateur et M. Jules Kami, député ont fait partager leurs expériences aux jeunes membres du PFJ.

Par ailleurs, les jeunes membres représentant le Gabon aux éditions précédentes du PFJ, celles de Niamey et de Bruxelles, du fait de leur présence à Libreville ont apporté leur appui au comité d'organisation et au Secrétariat général dans la réalisation du PFJ.

Chaque commission a examiné au fond le texte dont elle avait la responsabilité, et pour avis les trois autres : à l'issue de la séance des commissions du premier jour, les textes adoptés par chacune d'elles ont été réunis dans un document unique, qui a servi de base aux travaux des commissions du deuxième jour, puis à l'examen en séance plénière. A l'issue du deuxième jour de leurs travaux, les quatre commissions ont présenté l'ensemble de leurs amendements par écrit.

Lorsque les quatre commissions se sont chacune mises d'accord sur un texte, elles ont suspendu leurs travaux pour permettre aux rapporteurs, aux parlementaires accompagnateurs, aux experts et aux fonctionnaires de vérifier que les textes ne comportent ni contradictions, ni redites. Une fois cette vérification effectuée et d'éventuelles corrections apportées, les commissions ont repris leurs travaux et ont voté sur un texte définitif.

### **c) Examen et adoption des quatre textes en Assemblée plénière**

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption des textes de chacune des quatre commissions s'est tenue dans l'hémicycle du Sénat et fut également présidée par M. Martin Fidèle Magnaga Sénateur gabonais.

Après la présentation par les quatre rapporteurs des travaux de leur commission, un débat, long et passionné, s'est ouvert dans lequel les jeunes participants sont intervenus pour donner leurs avis sur les thèmes de discussion majeurs soumis à leur réflexion.

A l'issue de ces discussions, les jeunes ont élu par acclamations M. Jude Bouda, jeune représentant du Burkina Faso, porte-parole du PFJ. Enfin, il a été procédé par vote à main levée, à l'adoption des quatre textes de chacune des quatre commissions.

#### **d) Rédaction du projet d'allocution et élection du porte-parole**

A l'issue des travaux en plénière, les quatre rapporteurs se sont réunis afin de rédiger le projet d'allocution qui a été présenté devant les parlementaires de l'APF.

#### **e) La réunion conjointe du PFJ et de l'APF et le dépôt officiel des textes adoptés**

Sous la présidence de M. Guy Nzouba Ndama, Président de l'APF, une réunion mixte du PFJ et de l'APF s'est tenue dans le cadre de la XXXIII<sup>e</sup> Session de notre Assemblée.

Le porte-parole, les rapporteurs et les représentants du quatrième Parlement francophone des jeunes ont dans un premier temps déposé et présenté officiellement *les quatre textes*. Mais cette démarche n'eût pas uniquement un caractère solennel. Elle ouvrit en effet une séance de questions posées par les jeunes participants aux parlementaires donnant un tour différent aux travaux de l'APF, en permettant aux jeunes de dialoguer directement et sans contrainte avec les parlementaires francophones.

Au terme de cette quatrième Session du PFJ, une conclusion essentielle s'impose : après les trois expériences de Québec de Niamey et de Bruxelles, le Parlement francophone des jeunes est en train d'asseoir sa crédibilité, sa notoriété et son utilité. Il est tout à la fois une tribune pour les jeunes, un lieu d'échanges entre eux et les hommes politiques francophones, un point de rencontre pour des jeunes citoyens issus de divers horizons, le théâtre d'une « simulation parlementaire » originale et un foyer de réflexion utile à toute la Francophonie. Libreville a permis aux jeunes francophones d'exprimer une fois de plus leurs opinions sur les

questions essentielles du rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone. Cette réunion leur a donné l'opportunité de faire entendre leurs voix et de faire connaître formellement leurs positions sur les sujets d'actualités au centre des enjeux mondiaux, particulièrement complexes même pour des jeunes très engagés. Avec une réelle détermination, les jeunes ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer les principes contenus dans leurs textes et ont demandé aux parlementaires de l'APF de s'engager dans ce sens. Etre pris au sérieux par leurs aînés, c'est en tous cas, le souhait de ces jeunes tous venus à Libreville avec un « cahier de doléances » des besoins, des envies et des espoirs.

Les textes adoptés par le PFJ devraient être présentés aux chefs d'Etat et de gouvernement par une délégation du PFJ lors du Sommet de Québec en 2008.

## **2) BILAN DE LA QUATRIEME SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES**

### **a) Un parlement ouvert**

La tenue de la quatrième Session du Parlement francophone des jeunes à Libreville témoigne de l'intérêt que porte notre Assemblée à la question de la participation des jeunes à la vie politique, aux relations Nord-sud, à la solidarité internationale, au développement et à la consolidation de la démocratie. L'implication des Présidents des commissions dans le choix des thèmes de réflexion de cette quatrième session du PFJ marque encore une fois l'intérêt de notre assemblée pour les travaux de ce jeune parlement.

Il nous a semblé important de relier la réflexion conduite par les jeunes lors des trois sessions précédentes qui se sont tenues à Québec, Niamey et Bruxelles à celle engagée depuis de nombreuses années par la communauté internationale et qui a débouché sur l'adoption par les Nations Unies des Objectifs du Millénaire. De là est originaire la coopération mise en oeuvre à Niamey entre l'APF et le système des Nations Unies.



Les textes adoptés par le Parlement francophone des jeunes lors de la session de Libreville s'inscrivent dans la continuité de cette jeune institution que constitue le PFJ en restant fidèle à l'esprit de la *Charte du jeune citoyen Francophone du XXIème siècle* adoptée à Québec en 2001, de la « *Déclaration sur le développement* » adoptée à Niamey en 2003 et du « *Livre Blanc* » adopté à Bruxelles en 2005.

Il importait aussi de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges entre des personnalités extérieures et leurs cadets. Le Président de la Commission de la coopération et du développement de notre Assemblée a invité les membres de la commission de la coopération et du développement du PFJ à venir s'exprimer sur le thème des politiques migratoires dans l'espace francophone, thème qui figurait également à l'ordre du jour de la commission des aînés. D'autre part, plusieurs personnalités à commencer par votre serviteur, se sont ainsi rendues au Palais du Sénat gabonais afin d'échanger avec les jeunes. Profitant d'une visite de travail à Libreville M. Brice Hortefaux, Ministre de l'Immigration et de l'Identité Nationale et du Co-développement, et son homologue gabonais M. André Mba Obame, Ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Immigration, ont tenu à rencontrer les membres du Parlement Francophone des jeunes. Des échanges cordiaux et transparents sur les thèmes des flux migratoires et plus particulièrement sur celui concernant la mobilité des étudiants francophones ont eu lieu entre les ministres et les jeunes membres du PFJ.

Enfin, il fallait également intégrer le PFJ dans le contexte gabonais. D'abord pour ne pas limiter les questions abordées lors des travaux en commission à leurs aspects théoriques, mais aussi afin de ne pas « sanctuariser » la manifestation en cantonnant les jeunes dans les espaces du Parlement, certes sécurisés, mais qui ne leur offraient guère l'occasion d'appréhender les réalités du Gabon et de rencontrer la population, et tout naturellement les filles et les garçons de leur génération.

C'est pour répondre à ces exigences que des visites ont été organisées et que les membres du Parlement national des jeunes du Gabon ont été étroitement associés à la manifestation, étant en permanence présents sur les différents sites où se sont réunis les participants du PFJ notamment, lors de la visite du site classé de la Mondah et lors des visites culturelles proposées par le comité d'organisation. Dans le même esprit, plusieurs organisations de jeunesse gabonaise reconnues par la Francophonie, notamment « les jeunes volontaires francophones du Gabon », ont organisé plusieurs manifestations en l'honneur des jeunes représentants de la quatrième session du PFJ.

## **b) Une participation des sections de l'APF en baisse**

34 sections membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont répondu favorablement à l'invitation de l'APF et du Parlement gabonais.

Ces 34 sections représentaient l'ensemble des régions composant l'APF : Afrique (21 sections), Asie-Pacifique (1 section), Amérique (4 sections) et Europe (8 sections).

Certaines de nos sections n'ont pas eu de représentants à Libreville et le taux de participation de cette quatrième édition a été par conséquent plus faible que celui enregistré lors des précédentes éditions.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

Le calendrier politique et électoral chargé de certaines sections n'a pas toujours permis de procéder à une sélection normale des candidats. Par ailleurs, les difficultés financières du programme ont conduit le Secrétariat général à ne pas effectuer les relances habituelles après les dates limites fixées pour la transmission des dossiers complets des candidats sélectionnés par les sections. De plus, le début du mois de juillet coïncide dans de nombreux pays avec une période d'examens dans l'enseignement supérieur, facteur susceptible également d'affecter la participation au PFJ comme l'a montré la défection tardive des jeunes représentants des sections de la république démocratique du Congo et de Mauritanie.

Néanmoins toutes les régions de notre Assemblée étaient représentées au PFJ, ce qui, au regard des obstacles précédemment évoqués, constitue un bon résultat.

Chaque parlement a délégué à Libreville, deux jeunes « parlementaires », un garçon et une fille, âgés de 18 à 23 ans conformément aux décisions du Bureau et ainsi que le proposait la résolution sur le PFJ adoptée par notre Assemblée à Hué sur proposition de la commission des affaires parlementaires.

### **c) Une collaboration étroite entre l'APF et le Parlement du Gabon dans l'organisation générale du PFJ**

La réussite d'une manifestation telle que le PFJ est largement tributaire de la qualité de la coopération du Parlement hôte et de l'APF. L'un et l'autre doivent être parfaitement complémentaires. Le Secrétariat général de l'APF veille à la bonne exécution des directives d'organisation définies par le Bureau et le Parlement hôte s'attache pour sa part à régler les aspects logistiques propres au lieu d'accueil et à donner la marque locale à la manifestation.

Pour la quatrième Session du PFJ, le Secrétariat général et le Comité d'organisation du Parlement du Gabon ont collaboré très en amont de l'événement. Le guide de sélection élaboré en octobre 2004, le guide du participant envoyé en mai 2005, le schéma d'organisation de la quatrième session et de déroulement des travaux du PFJ ont tous été arrêtés conjointement par les deux entités co-organisatrices. Cette bonne entente et le dialogue permanent noué entre le Secrétariat général de l'APF et les organisateurs gabonais ont contribué au bon déroulement des travaux de cette quatrième Session.

Il convient en particulier de souligner l'extrême disponibilité des fonctionnaires des services du Parlement gabonais et plus particulièrement ceux du Sénat affectés à l'organisation du PFJ qui ont fait preuve d'une implication et d'une présence sur les multiples lieux de travail et de réunion du PFJ. Ils constituaient pour les participants une source de renseignements essentiels et ont largement contribué au bon fonctionnement des commissions.

Par ailleurs, ainsi qu'il a déjà été indiqué, les membres du Parlement des jeunes du Gabon et les jeunes volontaires Francophones du Gabon ont contribué de manière active au bon déroulement de cette session en assurant les fonctions de secrétaires et d'agents de liaisons lors des travaux en commission.

### **d) La poursuite d'un partenariat exemplaire avec le Système des Nations Unies**

Comme il a déjà été souligné, l'APF a souhaité associer le Système des Nations Unies et plus particulièrement le Programme des Nations Unies pour le Développement au déroulement des travaux du PFJ.

Le PNUD et l'ensemble du Système des Nations Unies ont tenu un rôle essentiel dans la réalisation du quatrième Parlement francophone des jeunes par leur contribution intellectuelle. Ils apportèrent leur expertise et jouèrent un rôle important dans les travaux en commission. En effet, présents pendant toute la durée de la manifestation au Sénat, les spécialistes des Nations Unies en poste à Libreville, ont fait partagé leurs expériences aux jeunes francophones.

Cette collaboration, à l'instar de celle de Niamey et Bruxelles, a été particulièrement réussie et appréciée.

#### **e) Une bonne couverture médiatique**

La couverture médiatique de la quatrième Session du PFJ a été importante. La presse écrite et audiovisuelle s'est intéressée à ses travaux. Des médias internationaux tels que RFI ou TV5, Afrique N°1 ont relayé l'événement.

Plusieurs interviews des jeunes participants du PFJ ont été réalisées par les médias du Gabon. La journaliste reporter d'images de notre Assemblée a, quant à elle, réalisé un reportage vidéo qui restitue fidèlement les travaux de la XXXIII<sup>e</sup> Session et de la quatrième édition du PFJ.

Quant aux médias africains et plus particulièrement gabonais, ils ont largement relayé dans les quotidiens nationaux et dans les radios et les télévisions, les travaux des jeunes francophones présents à Libreville. Notons enfin que la revue d'information du Quai d'Orsay « Actualité en France » a consacré un article sur la session de Libreville.

### **3) LES ACTIVITES DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES APRES LA SESSION DE LIBREVILLE**

Afin d'assurer pendant la législature du Parlement francophone des jeunes un rôle d'ambassadeur ou de représentation aux jeunes issus du PFJ, le Secrétariat général de l'APF, s'efforce d'entrer en contact avec plusieurs organisations et institutions internationales afin d'être informé des possibilités d'associer les jeunes du PFJ aux programmes menés par ces organisations. Pour répondre aux vœux de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF, des liens de synergie seront noués avec les organisations francophones de jeunes tel le Conseil international des Organisations de jeunes francophones (CIJEF). Par ailleurs le Secrétariat général s'efforcera d'associer les jeunes aux séminaires que nous organisons chaque année dans le cadre de la Commission des affaires parlementaires, du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida. C'est dans cet esprit, que lors de la 6<sup>ème</sup> réunion des coordonnateurs du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida qui s'est tenue à Ouagadougou, du 10 au 13 octobre 2007, sous le thème « VIH/sida et droits humains » les jeunes membres représentant le Burkina Faso du PFJ, (éditions 2005 et 2007) furent invités et ont participé à cette réunion. La présence des jeunes représentants du Burundi aux différentes promotions du PFJ lors des derniers travaux du Bureau de Bujumbura, s'inscrit dans cette optique. Tout comme la participation d'un jeune membre de la quatrième édition du PFJ de Libreville aux travaux de la Commission de Coopération et du Développement qui se sont tenus à Ottawa au mois d'avril dernier. Nous encouragerons également les initiatives conduites par les sections pour que les jeunes membres du PFJ puissent assister aux sessions des parlements nationaux des jeunes, comme cela se pratique à la Communauté Française de Belgique, au Québec et au sein des parlements membres de notre assemblée qui ont déjà installés leurs parlements nationaux des jeunes.

Notre Assemblée renforcera dans la mesure du possible le partenariat déjà entrepris avec le Conseil de l'Europe et les Organisations Internationales telles que l'Unesco, l'UNICEF, l'UA. Dans le même état d'esprit, elle encouragera fortement les sections à prendre les dispositions nécessaires afin que les jeunes présents à Libreville puissent procéder au dépôt officiel de leurs travaux auprès des autorités de leurs pays respectifs. Elles doivent également contribuer à faire participer étroitement les jeunes représentants de leurs parlements aux manifestations locales, nationales et internationales.

Répondant aux vœux des jeunes membres du Parlement francophone des jeunes et dans le but de donner plus de visibilité aux activités de ce jeune Parlement notre Assemblée a récemment mis en ligne un site Internet et un forum dédié aux jeunes membres du PFJ. Cet outil permet de faire un travail de promotion et de sensibilisation des activités du PFJ et a pour but de mettre en réseau tous les jeunes des différentes promotions du PFJ.

Enfin, à l'occasion de la Journée Internationale de la Francophonie, l'APF a organisé le 20 mars dernier, une table ronde portant sur le thème « Les jeunes et la politique dans l'espace Francophone ». Une quinzaine de jeunes issus des différentes promotions du Parlement Francophone des jeunes effectuant leurs études en France et en Europe se sont réunis au siège de l'APF, pour échanger avec des parlementaires membres de l'APF et des acteurs impliqués dans la réalisation des politiques de jeunesse.

### **L'avenir du programme**

Ainsi qu'il avait été procédé au retour des précédentes sessions du Parlement francophone des jeunes, un questionnaire portant sur l'organisation générale et matérielle de la quatrième édition du PFJ, a été adressé à tous les participants. A la lumière des réponses, une première appréciation d'ensemble peut être dégagée

Durant cette quatrième Session du PFJ, les jeunes participants ont plus particulièrement apprécié :

- les contacts et les échanges avec les jeunes venus des différentes régions du monde et la découverte des diverses cultures francophones ;
- la qualité des débats en commission et en séance plénière et la séance d'adoption de la déclaration sur le développement ;
- la liberté d'expression dont ils ont bénéficié ;
- le dévouement du personnel d'encadrement du Parlement gabonais.

A l'inverse, les principales critiques ont porté sur :

- l'insuffisance du temps accordé lors des travaux en commission et en séance plénière pour l'adoption finale des quatre textes ;

le non respect du programme proposé par les organisateurs de la manifestation.

Dans l'ensemble, la quatrième Session du Parlement francophone des jeunes a donc largement répondu aux attentes des jeunes. En termes d'expérience personnelle pour la majorité des jeunes, elle leur a apporté :

une ouverture plus large sur la diversité des cultures de l'espace francophone ;

une meilleure connaissance du fonctionnement de l'institution parlementaire et du travail législatif ;

une meilleure compréhension de la Francophonie et de son action ;

une expérience de participation au débat démocratique et citoyen ;

de nouvelles amitiés et un nouveau sens de la solidarité.

Au regard des résultats de cette évaluation des jeunes, le Bureau de l'APF, qui s'est réuni à Bujumbura a entamé sa réflexion sur les modalités d'organisation du prochain PFJ qui devrait se tenir en 2009.

Tout au long de la Session tenue à Libreville, les jeunes membres du PFJ ont eu l'occasion, une fois de plus de faire entendre leur voix et de faire connaître leurs positions sur les thèmes définis par les Présidents des commissions permanentes de l'APF.

Un an avant le prochain Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement qui se réunira à Québec, l'APF, consciente de l'importance du rôle des jeunes citoyens dans la société et de leur participation à la vie politique dans l'espace francophone, a placé cette quatrième Session du PFJ dans la continuité de son action en faveur de la défense de la diversité culturelle dans le cadre de la promotion de la langue française.

Le Parlement francophone des jeunes dont l'objectif est de susciter la création et le renforcement des Parlements de jeunes dans les instances des Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a donné à la jeunesse francophone réunie à Libreville une occasion de s'initier aux pratiques démocratiques et à l'activité parlementaire.

\*\*\*\*\*

Tout au long de la Session tenue à Libreville, les jeunes membres du PFJ ont eu l'occasion une fois de plus de faire entendre leurs voix et de faire connaître formellement leurs positions sur les thèmes définis par les Présidents des commissions permanentes de l'APF.

Un an avant le prochain Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement qui se réunira à Québec, l'APF, consciente de l'importance du rôle des jeunes citoyens dans la société et de leur participation à la vie politique dans l'espace francophone, a placé cette quatrième Session du PFJ dans la continuité de son action. Notre Assemblée demeure convaincue que la jeunesse francophone représente un public cible prioritaire car en terme de ressources vitales pour notre société, elle constitue un enjeu et un défi majeurs. C'est pour cette raison qu'elle s'emploie à prendre en compte la jeunesse au niveau politique et institutionnel.

Le Parlement francophone des jeunes dont l'objectif est de susciter la création et le renforcement des Parlements de jeunes dans les instances des Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a donné à la jeunesse francophone réunie à Libreville une occasion de s'initier aux pratiques démocratiques et à l'activité parlementaire, en faisant découvrir la diversité culturelle tout en incitant à la solidarité et au dialogue.

C'est dans cet esprit que le Parlement francophone des jeunes a la volonté de demeurer un lieu d'expression de la jeunesse francophone.



#### **4) SOUTIEN AUX PARLEMENTS NATIONAUX DE JEUNES**

Le programme d'appui aux Parlements nationaux des jeunes poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de Jeunes au sein des sections membres de notre Assemblée, et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Le Bureau de Nouméa avait retenu pour le biennium 2006-2007 comme bénéficiaires du programme les parlements du Cameroun, du Congo, de Madagascar et du Sénégal. Compte tenu des difficultés financières du programme Parlement francophone des jeunes qui a subi une forte diminution, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets en cours de finalisation a été reportée en 2008.

##### **a) Installation officielle des Parlements nationaux des jeunes du Mali, du Burkina Faso**

L'APF a déjà apporté, au titre du biennium 2004-2005, son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation et son appui matériel auprès des parlements du Mali et du Burkina Faso. En raison d'un calendrier chargé, ces deux sections n'ont pu jusqu'à présent procéder à l'installation de leurs parlements nationaux des jeunes. L'installation officielle de ces deux parlements nationaux des jeunes est prévue dans le courant de l'année 2008.

##### **b) Soutien à la création du Parlement national des jeunes du Sénégal et du Cameroun**

Compte tenu des difficultés financières déjà évoquées des programmes PNJ et PFJ, la mise en place des parlements nationaux des jeunes pour le bienum 2006 2007 à été reporté à l'année 2008.

Une mission du Secrétariat général de l'APF s'est rendue en 2006 et 2007 au Sénégal et au Cameroun pour évaluer les besoins nécessaires à la mise en place du Parlement national des Jeunes de ces deux sections.

A cette occasion, des contacts exploratoires ont été engagés par des fonctionnaires du Secrétariat général.

L'essentiel des discussions engagées avec le Secrétariat général et les sections sénégalaise et camerounaise de l'APF ont porté sur cinq points :

- la mise en place d'un comité national et de comités régionaux ;
- le processus de sélection ;
- le programme de la Session ;
- le budget et la participation de l'APF ;
- le calendrier de la mise en place du PNJ du Sénégal et du Cameroun.

Outre la participation de l'APF, les assemblées nationales du Sénégal et du Cameroun bénéficieront également du soutien financier de l'UNICEF, de l'UNESCO, du PNUD, de l'AWEPA, du Centre Parlementaire Canadien et de certains partenaires privés. La contribution des conseils régionaux et de toutes les organisations œuvrant pour la mise en place des politiques de la jeunesse est à l'étude.

La participation de l'APF, quant à elle, devrait permettre de financer les frais de transports et d'hébergement et une partie des frais liés à la procédure de sélection des jeunes.

### **c) Evaluation des besoins des Parlements du Congo et de Madagascar**

Lors de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Nouméa, il a été décidé que les parlements du Congo et de Madagascar seraient bénéficiaires du programme soutien aux parlements nationaux des jeunes. A l'invitation des sections APF de ces deux parlements, il est prévu qu'une mission d'évaluation des besoins soit conduite au cours des ces prochains mois. Ces deux Parlements devraient également voir installer cette année, leurs parlements nationaux des jeunes.

A la suite de la session de Libreville, le Secrétariat général de l'APF, a enregistré les candidatures des Parlements du Bénin, de Mauritanie et du Burundi. Ces trois candidatures ont été examinées lors de la réunion de notre dernier Bureau qui s'est tenu à Bujumbura. Il a été décidé que la Mauritanie sera bénéficiaire de ce programme.

**Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,**

S'agissant de son organisation, le Parlement Gabonais des Jeunes fonctionne à la manière d'un véritable Parlement ; il a un Bureau de neuf (9) membres et cinq (5) commissions permanentes.

*Une (1) session ordinaire qui dure 9 mois, le temps d'une année scolaire. etc.*

Les thèmes de travail retenus pour cette 2<sup>ème</sup> session ordinaire étaient :

- ✓ Pour la **Commission Economie, Environnement et Développement** : les enjeux de l'exploitation forestière au Gabon.
- ✓ Pour la **Commission Education et Culture** : *les jeunes et la prévention des conflits.*
- ✓ Pour la **Commission Affaires Parlementaires** : *la place et le rôle du parlementaire dans la société.*
- ✓ Pour la **Commission Libertés publiques et Démocratie** : l'inscription des jeunes sur les listes électorales.
- ✓ Pour la **Commission Santé et Questions sociales** : les flux migratoires et le VIH/SIDA.

A l'issue des travaux, les jeunes parlementaires ont formulé des recommandations sur les thèmes soumis à leur examen. Ces recommandations seront adressées au Gouvernement.

On dira pour terminer qu'à la suite de la session de Libreville, le Secrétariat de l'APF, a enregistré les candidatures des Parlements du Bénin, de Mauritanie et du Burundi. Ces trois candidatures ont été examinées lors de la réunion de notre dernier Bureau qui s'est tenue à Bujumbura au Burundi. Il a été décidé que la Mauritanie sera bénéficiaire de ce programme.

**Je vous remercie pour votre attention.**